



Communiqué de presse¹

Femmes scientifiques : confirmation d'une discrimination

Un nouveau rapport avec des données statistiques sur 30 pays européens

Mots-clés: Femmes et sciences, politique scientifique

Un rapport publié aujourd'hui par la Commission européenne décrit pour la première fois la situation des femmes scientifiques dans 30 pays européens². Le rapport est présenté à un séminaire organisé avec la Présidence espagnole de l'Union européenne, et s'ouvrant aujourd'hui à Madrid, sur le thème "Femmes et Sciences: promouvoir les femmes dans le secteur scientifique".

Le rapport, préparé par un groupe de représentants nationaux connu sous le nom de 'Groupe d'Helsinki Femmes et Sciences', rassemble des profils statistiques nationaux qui sont riches de données, démontrant scientifiquement que la discrimination fondée sur le sexe est une caractéristique des carrières scientifiques dans tous les pays, même si chaque situation possède ses spécificités. On constate ainsi un gaspillage considérable de qualifications et de connaissances, résultant d'un phénomène désigné de façon imagée par la métaphore d'un 'tuyau percé', selon lequel les femmes quittent les carrières scientifiques dans des proportions anormalement élevées, et ce, à tous les niveaux. De façon générale, les femmes représentent actuellement la majorité des étudiants. Bien qu'elles soient une minorité dans quelques disciplines scientifiques et en ingénierie, elles sont majoritaires dans les sciences médicales et biologiques. Mais plus on monte dans la hiérarchie académique, moins on y trouve de femmes. Elles sont une poignée - et c'est une règle universelle - à occuper des postes scientifiques élevés.

Comme l'exprime le Commissaire à la recherche Philippe Busquin: "Les données démontrent que les femmes scientifiques sont effectivement sous-représentées dans les postes clés de la recherche scientifique. Cela confirme que le problème évoqué dans les études préliminaires n'est pas de nature émotionnelle, mais bien la manifestation d'une discrimination qui résulte de plusieurs facteurs. Il est nécessaire de s'y atteler afin d'améliorer la place et le rôle des femmes dans la recherche scientifique, et d'ainsi renforcer l'Espace européen de la recherche."

¹ Pour des informations complémentaires sur la recherche européenne (y compris nos communiqués de presse précédents): <http://europa.eu.int/comm/research/index.html>

² Les 15 Etats Membres, Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Israël, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

“Pas de statistiques, pas de problème, pas de politique. Les statistiques aident à identifier les problèmes et permettent de mesurer l'efficacité des remèdes”, avait déclaré Hilary Rose. Maintenant, pour la première fois, nous disposons de données.

Au cours de la dernière décennie, l'Union européenne (UE) s'est mobilisée de façon croissante sur le thème « femmes et sciences », et plus spécifiquement sur la sous-représentation des femmes dans les carrières scientifiques. Ceci a entraîné des actions concrètes et concertées au niveau transnational. La Commission européenne a ainsi adopté, en février 1999, une Communication *Femmes et science - Mobiliser les femmes pour enrichir la recherche européenne*, comportant un plan d'action pour promouvoir l'égalité des sexes dans les sciences. Elle a également sollicité du réseau européen d'évaluation technologique ETAN (European Technology Assessment Network) un rapport sur la situation des femmes scientifiques dans l'UE³.

En 1999, le Conseil des Ministres de la Recherche a adopté une Résolution femmes et sciences, invitant les Etats Membres à engager un dialogue et un échange de vues sur les politiques nationales, en s'appuyant sur les méthodes d'étalonnage et les bonnes pratiques en la matière.

De nombreux Etats Membres et pays associés ont instauré des mesures d'action positive pour promouvoir les femmes dans les sciences, allant du soutien à des initiatives locales à l'intégration systématique de la dimension du genre dans tous les programmes et politiques.

Le rapport (voir le résumé en annexe 1) offre pour la première fois une synthèse de toutes les mesures et politiques conçues et mises en œuvre aux niveaux local, régional, national et européen, pour encourager la participation des femmes dans les carrières et la recherche scientifiques. Il contribuera à alimenter de nouvelles discussions et à promouvoir la diffusion et les échanges à propos de ces mesures et politiques.

Les actions entreprises par l'Union européenne seront présentées durant le séminaire (voir programme en annexe 2), qui sera aussi l'occasion d'un débat sur la situation des femmes dans la R&D (publique et privée), ainsi que sur d'autres initiatives et perspectives, telles que la plate-forme des réseaux de femmes scientifiques.

Informations complémentaires :

- Le rapport complet est disponible sur:
<http://www.cordis.lu/improving/femmes/helsinki.htm>
- Brigitte Degen, Unité *Femmes et Sciences*, DG Recherche
Tél: +32.2.295.67.75 Fax: +32.2.299.37.46, E-mail: brigitte.degen@cec.eu.int
- Michel Claessens, Unité *Information et communication*, DG Recherche
Tél: +32-2-295.99.71; Fax: +32-2-295.82.20, E-mail: michel.claessens@cec.eu.int

³ <http://www.cordis.lu/improving/femmes/documents.htm>

GROUPE d'HELSINKI
Femmes et Sciences

POLITIQUES NATIONALES
« FEMMES ET SCIENCES » EN EUROPE

*

Résumé

*

- On se mobilise de plus en plus, au niveau de l'Union européenne (UE), sur le thème « femmes et sciences », et plus spécialement autour de la question de leur sous-représentation dans les carrières scientifiques. Le fait que le nombre de femmes diminue de façon disproportionnée à chaque échelon de la carrière scientifique -phénomène désigné de façon imagée par la métaphore d'un tuyau percé (en anglais, *leaky pipeline*) - se traduit par un gaspillage important des compétences et des savoirs détenus par les femmes.
- Ce constat a généré une importante action concertée au niveau transnational. En février 1999, la Commission européenne a adopté une communication établissant un plan d'action pour promouvoir l'égalité des sexes dans les sciences, intitulée «*Femmes et sciences : mobiliser les femmes pour enrichir la recherche européenne*». Elle a également sollicité du réseau européen d'évaluation technologique (ETAN) un rapport sur la situation des femmes scientifiques dans l'UE.
- En 1999, le Conseil Recherche a adopté une résolution « femmes et sciences » invitant les Etats membres à engager le dialogue et à avoir un échange de vues sur les politiques nationales, en s'appuyant sur les méthodes d'étalonnage (en anglais, *benchmarking*) et les meilleures pratiques en la matière. Cette résolution invitait également les Etats membres à établir des données de base sur la répartition hommes-femmes dans les ressources humaines affectées à la recherche et au développement, et à explorer des méthodes et des procédures pour recueillir des statistiques et élaborer des indicateurs permettant de mesurer la participation des femmes dans les activités de recherche en Europe.
- En conséquence, la Commission a mis sur pied, en novembre 1999, un groupe chargé de s'occuper plus spécialement de la question « femmes et sciences », composé de fonctionnaires et d'expert(e)s des questions de genre, issu(e)s des quinze Etats membres et de quinze pays associés au cinquième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998 - 2002). Ce groupe est maintenant connu sous le nom de «Groupe d'Helsinki femmes et sciences», sa première réunion ayant eu lieu à Helsinki, sous la présidence finlandaise de l'Union européenne. Les pays associés sont la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, Israël, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Norvège, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. A l'exception de l'Islande, d'Israël et de la Norvège, tous ces pays sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne.
- Le Groupe d'Helsinki a pour mandat de promouvoir discussions et échanges d'expériences sur les mesures et politiques conçues et mises en œuvre aux niveaux local, régional, national et européen pour encourager la participation des femmes à la recherche scientifique. Il est également chargé de fournir des statistiques nationales ventilées par sexe et de produire des indicateurs sexués permettant d'assurer le suivi de la participation des femmes à la recherche en Europe.
- Les membres du Groupe d'Helsinki se sont réuni(e)s deux fois par an depuis novembre 1999 et ont produit des rapports nationaux sur la situation des femmes scientifiques dans leurs pays respectifs. Le présent rapport fournit une synthèse de ces rapports nationaux. Un sous-groupe de correspondants statistiques a été créé pour développer les travaux sur les statistiques et les indicateurs.
- On constate une très grande diversité d'un pays à l'autre sur le plan de l'infrastructure scientifique, des mesures en faveur de l'égalité et du climat ambiant pour les femmes qui cherchent à poursuivre une carrière scientifique. Les facteurs communs sont une participation non équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision en matière de politique scientifique et un déséquilibre identique parmi ceux qui déterminent ce qui constitue la « bonne » science. Par ses activités, le Groupe d'Helsinki a suscité dans

beaucoup de pays la création de comités de pilotage nationaux « femmes et science », chargés d'attirer l'attention sur cette problématique.

- De nombreux pays ont instauré des mesures d'action positive pour promouvoir les femmes dans les sciences. Ces mesures incluent le soutien aux réseaux de femmes scientifiques, l'encouragement à développer des projets de promotion de modèles et de tutorat, et dans certains cas, la fixation d'objectifs et de quotas. Dans un petit nombre de pays, on a fait l'expérience de réserver certaines chaires d'université, certains crédits de recherche et certains prix pour des femmes ou des jeunes filles scientifiques.
- L'intégration de la dimension du genre (en anglais, *gender mainstreaming*) est l'intégration systématique de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et dans tous les programmes, ainsi que dans les organisations et leurs cultures. La Commission européenne soutient cette approche dans sa communication «*Femmes et sciences : mobiliser les femmes pour enrichir la recherche européenne*». Cette approche intégrée est surtout utilisée par les pays nordiques pour assurer l'égalité des sexes dans tous les domaines. Cependant, la plupart des pays utilisent au moins quelques-uns des instruments de l'intégration de la dimension du genre, visant ainsi à ancrer l'égalité des sexes dans les systèmes, les structures et les carrières scientifiques.
- La législation est un des instruments de l'intégration de la dimension de genre. Quelques pays ont des lois visant à assurer une participation équilibrée des hommes et des femmes dans les organismes publics, tels que les conseils de financement. Certains insistent également sur l'équilibre entre les sexes dans les commissions d'enseignants et de chercheurs des universités et des instituts de recherche.
- Les statistiques ventilées par sexe sont un autre instrument de l'intégration de la dimension du genre. Les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne sont en train de développer des bases de données statistiques conformes au Manuel de Frascati et aux conventions d'Eurostat. Les profils statistiques nationaux, fournis pour les pays membres du groupe d'Helsinki, sont des sources de données importantes sur la place des femmes scientifiques dans les 30 pays concernés. Ils démontrent que la ségrégation fondée sur le sexe est une caractéristique commune aux carrières scientifiques de tous ces pays, même s'il y existe des différences dans la spécificité des formes qu'elle recouvre. Globalement, les jeunes filles constituent la majorité des diplômés au niveau du baccalauréat dans tous les pays. Bien que minoritaires dans certains domaines des sciences et de l'ingénierie, les femmes sont majoritaires dans les sciences médicales et biologiques. Plus on approche du sommet de la hiérarchie universitaire, moins on y trouve de femmes. De fait, les femmes ne constituent universellement qu'une toute petite minorité des emplois scientifiques de haut niveau.
- Les études de genre sont un domaine de recherche important pour arriver à mieux faire comprendre les complexités et les subtilités de la discrimination à la fois directe, mais bien plus, indirecte et institutionnelle. De nombreux pays rapportent que les études de genre y sont encouragées afin de mieux comprendre l'incidence du genre sur les sciences et l'excellence scientifique. Ce qui a conduit à une prise de conscience plus élaborée du rôle que les relations et le népotisme pouvaient jouer dans les procédures de nomination, dans la construction sociale de l'excellence scientifique, et dans les mécanismes d'exclusion utilisés par les organes regroupant les élites scientifiques.
- La prise en compte du genre ou la modernisation dans la gestion des ressources humaines scientifiques figurent également parmi les autres mesures d'intégration de la dimension du

genre, mentionnées dans les rapports du Groupe d'Helsinki. A cette fin, on développe la transparence dans les procédures de recrutement et de promotion, la sensibilisation et la formation à l'égalité, et on recourt à la consultation d'expert(e)s en matière d'intégration de la dimension du genre, sur ce qui se fait et doit être fait en matière de politiques et de pratiques.

- Quelques pays ont identifié la vérification de la prise en compte du genre dans la pédagogie de l'enseignement des sciences comme méthode à utiliser pour déceler et éliminer les biais fondés sur le sexe dans la manière dont la science est enseignée.
- Les mesures visant à faciliter un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont également essentielles dans l'intégration de la dimension du genre. Bien qu'on soit largement d'accord pour reconnaître que ceci fait problème, les progrès réalisés pour y remédier sont inégaux. Parmi les mesures mentionnées figurent les bonnes pratiques en matière d'emploi visant à faciliter l'établissement d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et des programmes de réinsertion des femmes dans le marché de l'emploi, destinés à accompagner leur retour à une carrière scientifique après une période passée au foyer pour s'occuper des enfants.
- Certains membres du Groupe d'Helsinki ont reconnu que le fait de travailler ensemble et d'échanger leurs expériences leur a permis d'avancer plus rapidement sur cette question qu'elles ne l'auraient fait en travaillant séparément. En ce qui concerne les priorités et les perspectives pour l'avenir, il s'agira en premier lieu de faciliter le travail en coopération pour continuer à progresser et à apprendre les un(e)s des autres.
- Une seconde tâche consistera à soutenir davantage de recherche dans le domaine des études de genre afin de mieux comprendre l'incidence du genre sur les sciences et l'excellence scientifique. Les résultats nourriront la réflexion dans les travaux d'élaboration et de révision des politiques.
- Une troisième tâche sera axée sur la mise au point et l'utilisation d'une série d'outils pour évaluer et assurer le suivi des mesures d'action positive et d'intégration de la dimension du genre, conçues pour promouvoir l'égalité des sexes dans les sciences et dans les carrières scientifiques. L'évaluation des approches politiques destinées à promouvoir l'égalité doit être faite avec une rigueur toute scientifique.

Enfin, le Groupe d'Helsinki sera très attentif à ce que la dimension du genre soit prise en compte dans le sixième programme-cadre (2002 - 2006), et ce, pour assurer que les femmes scientifiques des 30 pays disposent des mêmes chances que leurs collègues masculins de participer à la conception, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des projets et des programmes scientifiques qui bénéficieront d'un appui de l'UE à l'avenir.